



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29\_1494

Résidence de théâtre itinérante  
Convention cadre

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P <sup>(1)</sup>		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P <sup>(1)</sup>		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P <sup>(2)</sup>		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr <sup>(1)</sup>	M. Jeanbrun	P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr <sup>(1)</sup>	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr <sup>(1)</sup>	M. Mehlhorn	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P <sup>(1)</sup>		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr <sup>(1)</sup>	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P <sup>(1)</sup>		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P <sup>(1)</sup>		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr <sup>(1)</sup>	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr <sup>(2)</sup>	M. Daudet	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P <sup>(3)</sup>		

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

### Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

## Exposé des motifs

L'EPT soutient un dispositif de résidence itinérante sur le territoire (initié en 2007 par l'ex Communauté d'agglomération de Val de Bièvre) permettant de développer des projets de création artistiques et d'accompagnement culturel autour de la présence d'une compagnie de théâtre pendant trois à quatre saisons. Après la compagnie des « Dramaticules » (2007/2008 à 2010/2011), la Compagnie du "Bel après minuit" (2011/2012 à 2014/2015), la Compagnie « Nar6 » (2015/2016 à 2018/2019) vient d'achever sa dernière saison en résidence.

Fort du succès de ces résidences successives et afin de conserver les dynamiques créées sur le territoire, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre souhaite démarrer un nouveau projet de résidence avec une nouvelle compagnie et étendre le dispositif aux villes et aux structures culturelles du territoire intéressées.

Les directeurs des trois théâtres du périmètre Val de Bièvre, sur lesquels repose le fonctionnement originel de la résidence, ainsi que le directeur de l'EPIC des Bords de Seine, ont fait le choix de proposer la candidature de la compagnie "Légendes urbaines". Cette compagnie, déjà familière du territoire, possède les qualités artistiques et l'expérience nécessaires pour répondre aux exigences et aux objectifs d'une telle résidence.

### Présentation de la Compagnie et de la résidence

**La Cie Légendes Urbaines est née en 2010** de la rencontre de David Farjon et Zoumana Méité autour d'une intention commune : proposer un théâtre résolument ancré dans l'environnement urbain. Depuis sa création, la Cie Légendes Urbaines fabrique des spectacles qui ont pour enjeu de débusquer, par le truchement théâtral, les mises en récit de « la banlieue ». Que ce soit en explorant cette frontière symbolique et géographique qu'est le périphérique ou en important les grands ensembles sur le plateau. A partir de l'objet urbain et architectural devenu l'image de la banlieue, la compagnie développe une esthétique où l'espace théâtral est appréhendé comme le lieu de la fabrique des représentations. L'enjeu de la compagnie est ainsi de s'emparer des représentations multiples de la ville et de proposer un théâtre empirique, un théâtre partant du plateau, s'écrivant en équilibre entre une documentation fournie et leurs rapports intimes à la ville et à la banlieue.

Le registre de la création artistique menée par la compagnie est propice à des interventions variées auprès du public. Comme ce fut le cas avec les autres compagnies, le dispositif de résidence se structure autour de la mise en place d'un parcours de spectateur : les propositions artistiques et culturelles se complètent, les petites formes s'articulent avec les créations « grand format » afin de créer un panel d'actions partagées avec les publics. Le rapport avec les artistes peut ainsi s'approfondir, différentes catégories de publics peuvent se rencontrer. Bien évidemment, les espaces de diffusion du spectacle vivant du territoire (théâtre de Cachan, théâtre de Villejuif, théâtre du Kremlin-Bicêtre, l'EPIC des Bords de Scène) contribueront à la réalisation de cet objectif de proximité en accueillant la compagnie pour créer et/ou diffuser son répertoire.

La résidence est une construction partagée qui dépend de la façon dont les acteurs culturels du territoire se saisissent des opportunités créées. Le temps permet de se familiariser avec les artistes et le travail qu'ils développent : des propositions émergent, des dynamiques nouvelles se mettent en place. C'est aussi l'occasion pour le public de nouer avec une équipe artistique des liens privilégiés que seule la durée autorise.

C'est la raison pour laquelle la résidence de la compagnie « Légendes Urbaines » est envisagée pour trois saisons culturelles (2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022).

Le projet de résidence s'articule ainsi autour de 3 axes :

#### **1. D'une part la création et la diffusion par la compagnie de créations « grand format » :**

- Diffusion de la pièce « **Ce que je reproche le plus résolument à l'architecture française, c'est son manque de tendresse** ». Exploration labyrinthique d'une utopie architecturale devenue l'image de la banlieue.
- Création saison 2019/2020 (Théâtre Romain Rolland en production déléguée) du spectacle « **Et c'est un sentiment qu'il faut déjà que nous combattions je crois** »  
Enquête sur l'origine et la fabrication d'un mythe contemporain : la banlieue médiatique  
Création en novembre 2019, 6 comédiens, 18 représentations prévues

- Création pour la saison 2021/2022 : **Fils du Hip-Hop (titre provisoire)**

La culture Hip-Hop recouvre trois grandes disciplines : la peinture, la danse et la musique. Pas le théâtre. Pourquoi pas le théâtre ? Pourquoi pas le théâtre...

## **2. D'autre part, la création et la diffusion de formes courtes en concertation avec les acteurs culturels du territoire.**

Les formes courtes proposent, dans des dispositifs scéniques ultralégers, de découvrir le travail de la compagnie et plus généralement l'univers du spectacle vivant. L'objectif est de pouvoir présenter un spectacle de théâtre dans des structures ou espaces différents des lieux de diffusion habituels.

La compagnie est tout particulièrement intéressée par la diffusion de courts spectacles dans des lieux atypiques permettant ainsi d'investir différemment ces espaces et de rencontrer des publics a priori étrangers à l'univers du spectacle vivant.

### Exemple :

Forme en appartement adaptée de *Ce que je reproche le plus résolument à l'architecture française, c'est son manque de tendresse*

Forme de 30 minutes à deux comédiens, autonomes techniquement.

## **3. Enfin, un ensemble d'actions artistiques et culturelles propices à l'échange et au partage seront menées en direction des scolaires, des centres de loisirs, mais aussi des médiathèques, etc.**

Les propositions pouvant être menées par la compagnie « Légendes urbaines » sont les suivantes (à articuler avec le souhait des acteurs culturels du territoire).

- **Création avec des habitants de grands ensembles d'une scène s'intégrant au spectacle**  
*Manque de tendresse*

L'objectif de ces ateliers est de créer une scène avec des habitants de grands ensembles où ils racontent leur quartier. Cette forme est intégrée au spectacle en remplaçant la dernière scène.

Public visé : élèves de 3ème ou lycéens ou adultes.

- **Visite théâtralisée d'un quartier**

Après un travail d'enquête sous forme d'ateliers auprès de différents usagers d'un même territoire (habitants, commerçants, associatifs...), construction d'une forme déambulatoire de 45 à 60 minutes.

- **Ateliers autour du spectacle « Et c'est un sentiment qu'il faut déjà que nous combattions je crois »**

Un travail en parallèle de la création peut être effectué avec des collégiens. Le principe est de les interroger sur la manière dont leur quartier est représenté dans les médias. L'idée plus générale est de les faire réfléchir sur le langage médiatique à partir de la pratique théâtrale. Durant la première année, ils élaborent et collectent des documents. Ce premier mouvement doit aboutir à la création d'une exposition mettant en jeu leur recherche. La deuxième année devra aboutir à un spectacle.

- **Laboratoire Théâtre et Hip-Hop autour de la prochaine création**

Proposer des laboratoires de pratique et de réflexion entre des praticiens venus du théâtre et des artistes venus de la culture hip hop (danseurs, slameurs, rappeurs, graffeurs), rencontrés sur les territoires où travaille la compagnie (le 18e, le Grand-Orly Seine Bièvre, le Val Fourré). Des "Battle" théâtre et hip hop pourront être envisagés et ouverts au public pour partager des étapes de cette réflexion en cours.

Le projet de résidence donnera lieu à une rencontre-présentation avec les acteurs culturels des villes (maires-adjoints, directeurs des affaires culturelles et responsables d'équipements culturels) avant le démarrage de la saison afin de finaliser le programme d'actions culturelles pouvant être développé.

Le soutien de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre apporté sur le projet de résidence se fera sous la forme d'une subvention de **30 000 €** versée directement à la compagnie.

L'association entre l'EPT, les théâtres territoriaux volontaires et la compagnie sera formalisée par la convention de partenariat jointe en annexe. Le programme et le budget des saisons suivantes seront approuvés par avenant.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** le projet de convention de partenariat avec la compagnie Légendes Urbaines, le Centre culturel communal de Cachan-Théâtre de Cachan - Jacques Carat, le théâtre Romain Rolland, l'association de gestion de l'espace culturel André Malraux et l'EPIC des Bords de Scène; fixant le cadre d'exercice d'une résidence itinérante sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

**Entendu** le rapport de M. Jean-Luc Laurent ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la convention cadre avec le théâtre de Cachan, le théâtre Romain Rolland, l'Espace culturel André Malraux, l'EPIC des Bords de Scène et la compagnie de théâtre "Légendes urbaines" précisant les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la résidence itinérante sur le territoire de l'EPT, annexée à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

**Vote : Pour 54**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été publiée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 02 juillet 2019  
Le Président

Michel LEPRETRE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

# CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE D'UNE PART :

**L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE**

**représenté par le Président, M Michel Leprêtre, dûment habilité aux termes de la délibération du Conseil territorial n° 16.02.16 -20 du 16 février 2016, ci-dessous dénommé l'EPT,**

D'AUTRE PART :

- **Le Centre culturel communal de Cachan-Théâtre de Cachan- Théâtre Jacques CARAT**  
15, rue Gallieni  
94230 Cachan  
Représenté par Madame Sylvie CARAT, en sa qualité de Présidente,  
(ci-après dénommé « **le théâtre de Cachan** »)
- **Le Théâtre Romain ROLLAND**  
18, rue Eugène VARLIN  
94800 Villejuif  
Représenté par Monsieur Martial ROGER, en sa qualité de Président,  
(ci-après dénommé « le théâtre Romain ROLLAND »)
- **L'association de gestion de l'espace culturel André MALRAUX**  
2, Place Victor HUGO  
94000 Le Kremlin-Bicêtre  
Représenté par Monsieur Jean-Jacques DEVAUD en sa qualité de Président,  
(ci-après dénommée « l'E.C.A.M) »

**L'Établissement public industriel et commercial « Les Bords de Scènes »,** représenté par son Directeur M. Bruno Bossard, dûment habilité aux présentes par délibération du Conseil d'administration de la régie en date du 3 décembre 2015 ;  
Ci-après dénommé « l'EPIC » ;

ET :

**La compagnie « Légendes Urbaines »**

34 bis, rue des Favorites 75015 Paris

Téléphone : 06 30 13 48 80

Numéro de S.I.R.E.T : 531 499 309 00023

Numéro de licences d'entrepreneur de spectacle : 2-1115180

Représentée par **Mme Géraldine Llabador** en qualité de **Présidente**

**PREAMBULE :**

Proposé conjointement par les directions des théâtres d'intérêt territorial, le projet de résidence itinérante d'une compagnie de théâtre s'inscrit dans la poursuite de la dynamique mis en place avec la « **compagnie des Dramaticules** » de 2007 à 2011, puis avec « **le bel après minuit** » de 2011 à 2015 et la **compagnie « Naré » de 2016 à 2018**. Il s'agit donc d'une résidence basée sur la présence artistique sur plusieurs saisons, permettant le développement de créations et l'accompagnement des publics grâce au parcours de spectateur mis en place (petites formes, ateliers, etc.).

La réflexion des directions des théâtres de l'EPT a abouti à la sélection d'une compagnie en cours de création d'un spectacle. L'EPT souhaite soutenir ce projet qu'il estime capable d'intéresser et de fédérer un bon nombre d'acteurs et de structures socioculturelles et éducatives du territoire.

De plus, il apparaît particulièrement intéressant de s'associer sur la durée avec la compagnie « **Légendes Urbaines** ».

En effet, le projet de la compagnie réside autant dans l'écriture, l'utilisation et l'étude de la langue, que dans la mise en scène, associant étroitement le public à sa création.

Cette approche est propice à une diversité d'interventions de la compagnie dans le cadre d'actions menées auprès des collégiens et lycéens autour du thème de représentation de la banlieue et des grands ensembles.

La résidence sur le territoire de Val de Bièvre est envisagée sur 3 saisons (2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022) et s'articule autour des projets suivants présentés en annexe de la présente convention.

**Ceci ayant été exposé, il a été décidé ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat unissant L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, le théâtre de Cachan, le théâtre Romain ROLLAND, l'ECAM, l'EPIC des Bords de Scène et la compagnie « **Légendes urbaines** ».

Ce partenariat comprend le versement d'une aide à la production pour la création des spectacles programmés dans le cadre de la résidence ainsi qu'une aide à la mise en œuvre des propositions d'actions culturelles en direction des publics des sept villes du périmètre de l'ex communauté d'agglomération de Val de Bièvre (Fresnes, Cachan, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Villejuif, Kremlin-Bicêtre, Arcueil) et les communes du périmètre d'intervention de l'EPIC des Bords de Scène (Athis Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Ablon-sur-Seine) De plus, la subvention allouée à la compagnie « **Légendes Urbaines** » est destinée à soutenir ses besoins en fonctionnement dans le cadre de la résidence (suivi et coordination auprès des partenaires du projet).

## **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **2.1 Obligations de l'EPT grand Orly Seine Bièvre**

- 2.1.1 Afin de soutenir la compagnie dans son projet de résidence, l'EPT s'engage à verser une subvention de 30 000 € destinées :
  - à couvrir une partie des frais de la compagnie engagés pour la mise en place d'actions artistiques et culturelles sur le territoire: la subvention de l'EPT doit ainsi permettre le financement de la production et de la diffusion d'au minimum, par saison, de 7 propositions d'intervention culturelle (petites formes/ateliers/lectures, etc.) dans les sept villes du territoire du périmètre ex Val de Bièvre (Fresnes, Cachan, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Villejuif, Kremlin-Bicêtre, Arcueil) et les villes du périmètre d'intervention de l'EPIC des Bords de Scène (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Ablon-sur-Seine-). Le nombre d'interventions par ville pourra être augmenté sous réserve d'une participation financière complémentaire des villes ou équipements bénéficiaires de l'intervention de la compagnie.
  - à soutenir la création des spectacles proposés par la compagnie pendant la durée de la résidence.
  - à participer aux frais de fonctionnement de la compagnie et de coordination de la résidence.
- 2.1.2 Le montant de la subvention accordée chaque année (à partir de 2019) fera l'objet d'une approbation en conseil communautaire sous la forme d'un avenant à la présente convention, après analyse des activités réalisées au regard de l'intérêt territorial.
- 2.1.3 L'EPT mettra en place avec les villes le souhaitant un partenariat visant à organiser et à veiller au bon fonctionnement de toute action mettant en valeur la présence sur son territoire de la Compagnie et n'entrant pas dans le cadre des propositions mentionnées ci-dessus.
- 2.1.4 Suivi de la résidence : l'EPT met en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin de soutenir la résidence de la compagnie : soutien administratif pour des demandes de subvention (conventionnement Etat/Région/Département), etc...
- 2.1.5 Communication : Dans le souci d'accompagner de façon étroite la présence de la compagnie sur son territoire, l'EPT met en place des supports de communication reprenant les éléments liés à la résidence et en particulier l'ensemble des représentations et interventions prévues lors de chaque saison. Ces documents conserveront certains éléments visuels et graphiques d'une saison sur l'autre. L'EPT en assurera la diffusion auprès et en relation avec les équipements culturels transférés. De plus, l'EPT s'engage à mettre en valeur la présence de la compagnie « **Légendes urbaines** » grâce aux relais média de ses supports de communication. Enfin, l'EPT s'engage à faire figurer sur l'ensemble de ces documents le logo des partenaires institutionnels ou privés associés à la résidence.

### **2.2 Obligations des Théâtres associés**

- 2.2.1 Accompagnement du dispositif : Les théâtres s'engagent à suivre et à soutenir la compagnie dans son projet de résidence sur le territoire et en particulier lors de l'élaboration de ses créations (mise à disposition du plateau en ordre de marche, soutien technique, etc.)  
La diffusion des spectacles de la compagnie fera l'objet d'un contrat ultérieur de cession et/ou de coproduction avec les théâtres

### **2.3 Obligations de la compagnie « Légendes Urbaines »**

- 2.3.1 Programme artistique : « **Légendes Urbaines** » s'efforcera de respecter les engagements et échéances relatifs au dispositif de résidence qu'elle s'engage à mettre en œuvre auprès de l'ensemble des villes concernés par le périmètre de la résidence. La Compagnie s'engage à respecter le planning prévisionnel prévu pour la diffusion et la création des grandes formes et annexé à la présente convention. Toute modification du calendrier de réalisation de ces grandes formes devra faire l'objet d'une validation préalable des théâtres associés et de l'EPT.
- 2.3.2 Déroulement de la résidence : La compagnie s'engage à mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'améliorer et/ou de renforcer la cohérence et la pertinence de son projet d'accueil de

résidence. Ainsi, la compagnie aura la charge de la coordination administrative et de la gestion financière de la subvention exceptionnelle lui étant versée : prise de rendez-vous, élaboration de son planning, rémunération des intervenants, etc. Par ailleurs, la compagnie s'engage à informer dans les plus brefs délais l'EPT de tout changement dans son organisation et dans les soutiens dont elle bénéficie.

2.3.3 Compte rendu du dispositif : La compagnie s'engage à rédiger et à transmettre à l'EPT un compte rendu quantitatif et qualitatif du bilan des actions menées dans le cadre du présent partenariat à la fin de chaque année civile.

Ce compte-rendu servira de base au travail visant à améliorer les conditions de réalisation de sa résidence (réajustement éventuel du montant de la subvention versée, etc.).

2.3.4 Comptabilité : L'association remettra dans les meilleurs délais l'ensemble des informations comptables liées à sa résidence. Ces documents devront mentionner l'ensemble des subventions, participations et aides diverses demandées et obtenues par « **Légendes Urbaines** ».

2.3.5 Communication : La compagnie devra mentionner le soutien de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre dans toutes ses communications relatives aux spectacles créés et aux actions qu'elle mène, en veillant à intégrer et à mettre en valeur le logo de l'EPT.

### **ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de trois saisons culturelles : 2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022

### **ARTICLE 4 : PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Pour la saison 2019-2020, le montant du soutien apporté par l'EPT est de 30 000 euros.

Pour chacune des années qui suivent 2020-2021 et 2021-2022, un avenant spécifique précisera les objectifs soutenus et les moyens affectés à leurs réalisations.

### **ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute nouvelle disposition à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties.

### **ARTICLE 5 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

La loi applicable à la présente convention est la loi Française. En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux du Val de Marne mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage).

A Orly, le

Pour le Centre Culturel Communal de Cachan-Théâtre  
La Présidente

Sylvie Carat

Pour l'Association de gestion de l'Espace Culturel  
André Malraux  
Le Président

Jean-Jacques Devaud

Pour la Compagnie « Légendes Urbaines

Géraldine Llabador

Pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre  
Pour le Président,  
Par délégation  
Le Vice-président en charge  
des Equipements Culturels

Jean-Luc Laurent

Pour le Théâtre Romain Rolland  
Le Président

Martial Roger

Pour l'EPIC « les Bords de Seine »  
Le Directeur

Bruno Bossard



**Annexe 2 convention de partenariat mise en œuvre d'une résidence itinérante**

**Résidence Cie Légendes Urbaines**

**Planning prévisionnel de représentation et de création des grandes formes**

Saison 2019/20

***Ce que je reproche le plus résolument à l'architecture française c'est son manque de tendresse***

- ECAM théâtre du Kremlin-Bicêtre

-Les Bords de Seine théâtre d'Athis Mons

***Et c'est un sentiment qu'il faut que nous combattions, je crois***

Théâtre Romain Rolland de Villejuif

Saison 2020/21 (en discussion)

***Et c'est un sentiment qu'il faut que nous combattions, je crois***

Théâtre Jacques Carat de Cachan

Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine

**Saison 2021/22**

**Création théâtre et hip hop**

Théâtre Romain Rolland de Villejuif

Autres théâtres du Territoires



## LA CIE LÉGENDES URBAINES

### • Présentation de la compagnie

**La Cie Légendes Urbaines est née en 2010** de la rencontre de David Farjon et Zoumana Méité autour d'une intention commune : proposer un théâtre résolument ancré dans l'environnement urbain. L'enjeu de la compagnie est de s'emparer des représentations multiples de la ville et de proposer un théâtre empirique, un théâtre partant du plateau, s'écrivant en équilibre entre une documentation fournie et nos rapports intimes à la ville et à la banlieue.

Après deux années de recherches, notamment au **Studio-Théâtre d'Alfortville**, la compagnie crée en 2013 *Comme j'étais en quelque sorte amoureux de ces fleurs-là* au **Théâtre de Vanves**. Ce spectacle sera plus tard adapté pour la rue lors du **festival Scènes de rue** à Mulhouse.

**Depuis 2015**, après le départ de Zoumana Méité, la Cie est dirigée par David Farjon. Après un temps de recherche et de résidence au **Théâtre-Studio de Vitry**, au **Collectif 12** et au **Théâtre de Vanves**, *Ce que je reproche le plus résolument à l'architecture française, c'est son manque de tendresse* est créé au Théâtre de Vanves en **2016**. Ce spectacle sera joué une trentaine de dates notamment au **Théâtre Paris-Villette**, au **CENT-QUATRE** dans le cadre du **festival impatience** ou au **CDN Dijon Bourgogne** dans le cadre du **festival Théâtre en mai**.

En 2017, la compagnie reçoit une commande du conseil général des Hauts-de-Seine pour créer une visite théâtralisée de la **Seine Musicale** de l'île Seguin dans le cadre de son inauguration en avril 2017.

En 2018, la Cie Légendes Urbaines devient **compagnie associée au Collectif 12**. La même année, elle est sélectionnée pour devenir **compagnie associée au Grand Parquet / Théâtre Paris-Villette** pour la saison 2019/2020.

Enfin, le **Théâtre Romain Rolland** de Villejuif accueille sa future création, *Et c'est un sentiment qu'il faut déjà que nous combattions je crois*, en production déléguée.

### • Ligne artistique

Depuis sa création, la Cie Légendes Urbaines fabrique des spectacles qui ont pour enjeu de débusquer, par le truchement théâtral, les mises en récit de « la banlieue ». Que ce soit en explorant cette frontière symbolique et géographique qu'est le périphérique ou en important les grands ensembles sur le plateau, cet objet urbain et architectural devenu l'image de la banlieue, nous développons une esthétique où l'espace théâtral est appréhendé comme le lieu de la fabrique des représentations.

Nous estimons que le point de rencontre entre les représentations urbaines et le plateau ne peut se faire qu'à l'échelle de l'intime, point de départ nécessaire pour une transcendance politique et poétique des problématiques urbaines.

### • L'équipe

Sont réunis autour de David Farjon, Muriel Barbotin, administratrice, Jérémie Gaston-Raoul, directeur technique, Sylvain Fontimpe et Paule Schwoerer, collaborateurs artistiques et des comédiens qui interviennent aussi bien dans les créations que dans les actions artistiques et culturelles : Ydire Saïdi, Magali Chovet, Samuel Cahu et Suzanne Llabador.

## **Annexe à la délibération n°1**

### **Les spectacles**

- **Noires** de Roland Fichet

*Simplement séparées par un fleuve et reliées par leurs téléphones portables, les conversations de deux amies laissent transparaître deux villes : Brazzaville et Kinshasa*

Créé en 2010, 4 interprètes, 3 représentations aux Instituts Français de Lubumbashi et Kinshasa, République Démocratique du Congo.

- **Comme j'étais en quelque sorte amoureux de ces fleurs-là**

*Odysée urbaine et sensible de part et d'autre du périphérique*

Création en janvier 2013, 2 comédiens, 15 représentations

### **PROPOSITION DES GRANDES FORMES POUR LA RÉSIDENCE**

#### Saison 19/20

- **Ce que je reproche le plus résolument à l'architecture française, c'est son manque de tendresse**

*Exploration labyrinthique d'une utopie architecturale devenue l'image de la banlieue.*

Création en décembre 2016, 3 comédiens, 25 représentations

Diffusion prévue en 2019/2020 : ECAM Théâtre du Kremlin-Bicêtre

Les Bords de Seine théâtre d'Athis-Mons

- **Et c'est un sentiment qu'il faut déjà que nous combattions je crois**

*Enquête sur l'origine et la fabrication d'un mythe contemporain : la banlieue médiatique*

Création en novembre 2019, 6 comédiens, 18 représentations prévues.

Théâtre Romain Rolland de Villejuif (production déléguée)

#### Saison 20/21 (en discussion)

- **Et c'est un sentiment qu'il faut que nous combattions, je crois**

Théâtre Jacques Carat de Cachan

Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine

#### Création pour la saison 2021/2022

##### **Fils du Hip-Hop (titre provisoire)**

*La culture Hip-Hop recouvre trois grandes disciplines: la peinture, la danse et la musique.*

*Pas le théâtre. Pourquoi pas le théâtre? Pourquoi pas le théâtre...*

Théâtre Romain Rolland de Villejuif

Autres théâtres du Territoire

## **LES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

En préambule, avant de détailler le type d'actions que la compagnie met en place, il nous semble important d'énoncer que l'articulation entre travail de création et actions culturelles fait partie de l'ADN de la compagnie. La plupart des membres de la compagnie ont une expérience du théâtre dit « social » que ce soit avec la compagnie de théâtre-forum *Entrées de jeu* ou par le biais d'ateliers à destination de différents publics.

Aujourd'hui, la Cie Légendes Urbaines est compagnie associée au Collectif 12 ainsi qu'au Grand Parquet. Sur ces deux territoires, nous développons un travail au long cours avec des publics spécifiques : des collégiens du Val Fourré avec lesquels nous menons un travail autour de la vision médiatique de leur lieu de vie et des habitants et usagers de la rue d'Aubervilliers auprès desquels nous menons une enquête en vue de préparer une visite théâtralisée du quartier. L'idée est qu'à chaque fois, nous considérons l'environnement dans lequel nous intervenons pour questionner nos perceptions de la banlieue et enrichir les questions mises en jeu dans nos créations. En retour, quels types d'outils s'inventent depuis la pratique théâtrale pour partager ces questionnements avec les publics issus de ces territoires ?

Être en résidence territoriale sur l'EPT 12 Grand Orly Seine Bièvre nous permettrait de d'appréhender un nouveau territoire et une nouvelle échelle afin d'approfondir notre recherche théâtrale en lien avec des publics.

### **Type d'actions déjà réalisées ou en cours de réalisation**

- **Création avec des habitants de grands ensembles d'une scène s'intégrant au spectacle *Manque de tendresse***

Cette action est symbolique de comment nous appréhendons le lien entre création et travail avec des publics. Nous avons mené ce type d'ateliers à Créteil, Mantes-la-Jolie, Dijon et Lunéville. Nous reproduisons ci-dessous le descriptif des ateliers ainsi que leur déroulé.

L'objectif de ces ateliers est de créer une scène avec des habitants de grands ensembles où ils racontent leur quartier. Cette forme est intégrée au spectacle en remplaçant la dernière scène.

Public visé : élèves de 3ème ou lycéens ou adultes

Nombre de séances : 8 séances de 2H. Le volume horaire peut être réparti différemment.

2 intervenants

Séance 1 : Visite du quartier par les participants. Dans le cadre d'un public scolaire, cette visite doit être préparée en amont par les professeurs. Déterminer le périmètre à faire visiter sur un plan, définir un trajet, définir les modalités pour répartir la parole entre les participants...

## **Annexe à la délibération n°1**

Séance 2 : En utilisant les objets disponibles dans la salle (livres, dictionnaires, cahiers, stylos, règles...), les participants doivent par petits groupes, fabriquer des maquettes de leur quartier. Une fois les maquettes terminées, ils doivent improviser des récits sous différentes formes (souvenirs, visite, inventaire...) pour commencer à faire vivre les maquettes.

Séances 3 et 4 : Écriture. Ces deux séances doivent permettre aux participants de produire un récit collectif de leur quartier. En donnant différentes inductions d'écriture (interview, autobiographie, récit historique...) et en faisant appel à ce qui paraît important aux yeux des participants, l'idée est de faire émerger des paroles riches et complexes et d'écrire une polyphonie qui raconte la cité dans ses nuances voire ses antagonismes.

Séances 5 et 6 : Mise en jeu dans l'espace. Lors de ces quatre séances, les participants seront invités à travailler avec le décor du spectacle. Le travail qu'ils auront effectué avec des livres se transposera à l'échelle du plateau. Un travail de mémoire spatiale associé à un travail chorégraphique permettra de dessiner en chœur une cartographie sensible de leur quartier. Et c'est à l'intérieur de ce nouvel espace que viendront se greffer les voix qui l'habitent.

Séances 7 et 8 : Répétition de la forme, travail sur l'interprétation, la voix, le corps.

- **Forme en appartement adaptée de *Ce que je reproche le plus résolument à l'architecture française, c'est son manque de tendresse***

Forme de 30 minutes à deux comédiens, autonomes techniquement.

- **Visite théâtralisée d'un quartier**

Après un travail d'enquête sous forme d'ateliers auprès de différents usagers d'un même territoire (habitants, commerçants, associatifs...), construction d'une forme déambulatoire de 45 à 60 minutes.

- **Ateliers autour du spectacle *Et c'est un sentiment qu'il faut déjà que nous combattions je crois***

Un travail en parallèle de la création est en cours durant deux ans avec des collégiens du Val Fourré. L'idée est de les faire réfléchir sur la manière dont leur quartier est représenté dans les médias. L'idée plus générale est de les faire réfléchir sur le langage médiatique à partir de la pratique théâtrale. Durant la première année ils élaborent et collectent des documents. Ce premier mouvement doit aboutir à la création d'une exposition mettant en jeu leur recherche. La deuxième année devra aboutir à un spectacle.

- **Laboratoire Théâtre et Hip-Hop autour de la prochaine création**

L'idée est de proposer des laboratoires de pratique et de réflexion entre des praticiens venus du théâtre et des artistes venus de la culture hip hop (danseurs, slameurs, rappeurs, graffeurs), rencontrés sur les territoires où travaille la compagnie (le 18e, le Grand Orly Seine Bièvre, le Val Fourré). Des Battle Théâtre et hip hop pourront être envisagés et ouverts au public pour partager des étapes de cette réflexion en cours.

**VISITE THÉÂTRALISÉE**  
**Une forme proposée par la Cie Légendes Urbaines**  
**Printemps 2020**

Forme : Spectacle déambulatoire dans un quartier

Durée : Entre 45 minutes et 1 heure

Équipe : 4 comédien.ne.s, 1 metteur en scène, 1 régisseur

Préparation : 4 ateliers de 4 heures à deux intervenants + 10 jours de répétitions

**NOTE D'INTENTION**

**La ville, un laboratoire théâtral**

Dans chacune des créations de la Cie Légendes Urbaines, il y a cette tentative d'importer un morceau de ville sur un plateau de théâtre. Pour ce faire, nous travaillons à partir d'une documentation fournie, nous réfléchissons à l'espace théâtral, nous mettons en jeu notre recherche et nous rencontrons des territoires (la porte des Lilas, la Grande Borne à Grigny, la Croix-blanche à Vigneux, le Val Fourré à Mantes-la-Jolie...). Et une des méthodes que nous avons mise en place pour rencontrer ces territoires est la construction d'ateliers avec des habitants de ces quartiers. Ces ateliers sont destinés à rencontrer les gens, recueillir leurs paroles, dégager des thématiques propres au quartier.

À l'inverse de ce processus, la compagnie avait reçu une commande en 2017 de la part du département des Hauts-de-Seine pour concevoir une visite théâtralisée de la Seine musicale de l'île Seguin. Il ne s'agissait plus d'importer un bout de ville sur un plateau de théâtre, mais de considérer un espace public comme un espace théâtral, de puiser dans l'architecture et l'histoire du lieu des récits et des fictions.

La forme proposée ici se situe à la confluence de ces deux processus.

**Quatre ateliers pour rendre compte et faire conte de la complexité d'un quartier**

« Les lieux dits « difficiles » (comme aujourd'hui la « cité » ou l'école) sont d'abord *difficiles à décrire et à penser* et il faut substituer aux images simplistes et unilatérales (celles que véhicule la presse notamment), une représentation complexe et multiple, fondée sur l'expression des mêmes réalités dans des discours différents, parfois inconciliables »

Pierre Bourdieu

Le temps de récolte de témoignages se fera sous la forme d'ateliers de pratique théâtrale et d'écriture auprès de publics différents. L'idée générale de ce dispositif de récolte de paroles se fonde sur deux principes : l'altérité et la rencontre.

Tout d'abord, l'altérité. Ce qui fait de ce quartier un environnement complexe, c'est que les usages qui en sont faits dépendent des populations qui le fréquentent. Quand on observe par exemple les jardins d'Éole, on s'aperçoit alors que les espaces du jardin sont occupés différemment. Dès lors, l'enjeu est de réunir quatre groupes homogènes et distincts : un groupe d'habitants, un groupe de commerçants, un groupe de réfugiés et un groupe d'enfants.

Pour chacun de ces groupes, en un atelier de quatre heures ou deux ateliers de deux heures, les participants devront nous faire visiter leur quartier, nous expliquer comment ils le pratiquent, quels sont les lieux qu'ils affectionnent et ceux qu'ils préfèrent éviter. Pour ce faire, ils devront se mettre d'accord entre eux sur les points par lesquels ils souhaitent nous faire passer et définir un trajet en conséquence.

## ***Annexe à la délibération n°1***

À l'issue de cette visite, nous leur demanderons de fabriquer, avec les objets dont ils disposent, une maquette du quartier. Et en prenant appui sur cette maquette, nous leur proposerons des jeux d'écriture.

Ces ateliers pourront s'échelonner entre septembre 2019 et mars 2020. Les textes issus de ces ateliers seront la matière première du spectacle joué plus tard par les comédiens. Mais ils pourront également servir à l'écriture d'une scène chorale avec les participants des ateliers qui le souhaitent.

### **Imaginer une déambulation comme un kaléidoscope du quartier**

Les ateliers nous auront également servi de repérage des endroits que nous allons investir. L'enjeu pour chaque endroit est qu'il puisse devenir un cadre de scène (un porche d'immeuble, la vitrine d'un magasin, un banc qui devient promontoire...)

C'est en croisant les différents récits obtenus lors des ateliers que nous imaginerons un trajet comme un récit où chaque point de passage sera comme une bascule vers un usage singulier de l'espace public et dès lors, un nouvel imaginaire, une nouvelle représentation. La fiction proposée sera celle d'une visite guidée, comme il peut y en avoir dans les lieux touristiques de la capitale. Seulement, ce que la ville révélera aux visiteurs ne sera pas seulement des bijoux d'architecture ou des anecdotes historiques, mais aussi des histoires humaines, des histoires quotidiennes, des manières secrètes de vivre la ville...



**Stage Théâtre et média**

À l'occasion de la création de son spectacle *Et c'est un sentiment qu'il faut déjà que nous combattions, je crois*, la Cie Légendes Urbaines a développé une réflexion et des outils théâtraux autour de la représentation médiatique de la banlieue.

Le stage proposé ici a pour objectif d'accompagner les participants dans une analyse et une réappropriation des outils journalistiques grâce à des dispositifs théâtraux et ludique.

**Séance 1**

Réflexion sur la manière dont les quartiers populaires sont représentés dans les médias. À travers des exercices de théâtre image (échauffement, travail dans l'espace, concentration, tenue du corps, démarche, posture et attitude, travail de statut), composer une image en groupe, lui donner un titre, sortir de l'image pour en faire le récit, écrire et prendre en charge collectivement le récit.

**Séance 2**

Découvrir le vocabulaire journalistique de presse écrite et comprendre comment est construit un article : de l'article écrit à la mise en espace du contenu. L'écriture du journaliste comme une voix off, le discours rapporté issu des interviews, le titre, le chapeau, la photo. Développement et approfondissent de la pratique théâtrale.

**Séance 3**

Réaliser la photo des articles à partir des images théâtrales précédemment construites. Qu'est-ce qu'un cadre, quels sont les valeurs de plan, qu'est-ce que la règle des tiers, une plongée, une contreplongée, champ, contrechamp, hors champ ? Qu'est-ce que ces plans racontent ? Choisir le cadrage pour faire la photo qui illustre l'article.



La même scène raconte quelque chose de très différent selon le cadrage de la photo. Photo 1 le cours de cuisine, photo 2 animation cuisine au sein d'un collège, photo 3 agression au couteau.

**Séance 4 et 5**

Chaque article est un point de vue.

À partir d'un même article

traitant d'un fait divers survenu dans un quartier populaire, les participants construisent une scène théâtrale. Chaque groupe réalise une scène qui éclaire le fait divers de manière différente. Travail d'analyse de l'article, de choix des éléments de l'article pris comme matériau théâtral. Répartition de la parole, quel récit, dans quel lieu, quels protagonistes sont représentés ? Ecriture, mise en scène collective, interprétation et restitution devant le reste des participants.

